



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666


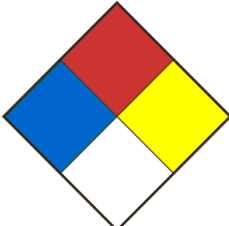
Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

| | | | |
|--|--|---|--------------------------------|
| Identification du produit NITRATE D'ARGENT (0.171N) | | Utilisation du produit Usage en laboratoire | |
| Formule chimique AgNO ₃ | | Numéro MAT AS-0171 | Masse molaire 169,88 |
| Nom chimique / Nom commercial / Synonymes SILVER NITRATE, NITRIC ACID SILVER SALT, LUNAR CAUSTIC, SILBERNITRAT | | | |
| Nom du fournisseur Laboratoire MAT | | Adresse - Rue 610, rue Adanac | |
| Ville Québec | | Province Québec | |
| Code postal G1C 7B7 | Internet www.labmat.com | Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666 | |
| Téléphone en cas d'urgence | CANUTEC: 613-996-6666 CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060 | | |
| Date FDS préparée 2026-01-14 | FDS Préparée par Laboratoire MAT | Courrier électronique labmat@labmat.com | |

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

| | |
|---|---|
| Classification SIMDUT/SGH | Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 |
| Mention d'avertissement | DANGER |
| Mentions de danger (H) | H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H318 Provoque des lésions oculaires graves. |
| Conseils de prudence (P) | P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette). P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P405 Garder sous clef. |
| PICTOGRAMMES |  |
| Autres dangers | NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême) |
|  | Santé 2 Inflammabilité 0 Réactivité 0 Spécial |

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes) | Numéro CAS et tout identificateur unique | Concentration (%)P/P |
|---|--|----------------------|
| Nitrate d'argent | 7761-88-8 | 2.8 |

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

| | |
|--|--|
| Si contact avec yeux | Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si contact avec peau | Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si inhalé | Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin. |
| Si avalé | Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés) | Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation cutanée, oculaire et du système respiratoire. Argyrie (coloration gris-bleu de la peau, des muqueuses et des yeux) si inhalation. Réf. section 11. |
| Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire | En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition. |
| Conseils généraux | Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

| | |
|---|--|
| Inflammabilité | Non |
| Conditions d'allumage | Risques de feu ou d'explosion si chauffé ou broyé en présence de produits combustibles. |
| Agents d'extinction appropriés | Utiliser l'eau pour éteindre l'incendie. |
| Agents d'extinction inappropriés | N'utilisez pas de produits chimiques secs ou de mousse. Le CO2 ou halon peuvent fournir un contrôle limité. |
| Produits de combustion dangereux | Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: - argent/oxydes d'argent - oxydes d'azote (NOx). |
| Dangers spéciaux de feu et d'explosion | En cas de feu, l'eau de la solution s'évaporerait, et le produit de base comburant alimenterait le feu. Oxydant fort. Les solutions de nitrate d'argent mélangées avec l'ammoniaque seule ou le carbonate de sodium combiné à l'hydroxyde de sodium peuvent générer une explosion. Une explosion peut se produire en agitant du nitrate d'argent qui a été préalablement recristallisé à l'aide d'un mélange d'eau et d'éthanol. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). |
| Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers | Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome. |

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|---|---|
| Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Ne pas utiliser d'absorbant à base de cellulose. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. |
|---|---|

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|---|--|
| Conditions d'entreposage | Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité, des produits combustibles et organiques. Protéger des rayons du soleil et de la lumière. Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Sensible à la lumière. |
| Méthode et équipement de manutention | Embouteiller dans des contenants de verre ambré. Ce produit attaque certains plastiques, caoutchoucs et revêtements. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14) |

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

| Composants | No.-CAS | Valeur | Paramètres de contrôle | Base |
|----------------|-----------|--------|----------------------------|---|
| Silver nitrate | 7761-88-8 | TWA | 0.010000 mg/m ³ | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| Remarques | | | | |
| | | TWA | 0.010000 mg/m ³ | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | | STEL | 0.030000 mg/m ³ | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | | TWA | 0.01 mg/m ³ | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| | | VEMP | 0.01 mg/m ³ | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| | | TWA | 0.01 mg/m ³ | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | | STEL | 0.03 mg/m ³ | Canada. LEP Colombie Britannique |

| | |
|------------------------------|--|
| Origine des données | Sigma-Aldrich (Millipore Sigma) |
| Ventilation | Hotte. |
| Respiratoire | Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air. |
| Gants | Manipuler avec des gants. |
| Yeux | Lunettes protectrices avec des volets de sécurité. |
| Chaussures | Utiliser des chaussures de sécurité. |
| Vêtements | Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique. |
| Contrôle d'ingénierie | Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition. |

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--|------------------------------------|
| État physique | Liquide. |
| Apparence | incolore- |
| Odeur | Inodore. |
| Seuil olfactif | Données non disponibles |
| pH | Solution aqueuse = pH ~6 (neutre). |
| Point de fusion / congélation | Données non disponibles |
| Point initial d'ébullition | Données non disponibles |
| Plage d'ébullition | Données non disponibles |
| Point d'éclair | Données non disponibles |
| Taux d'évaporation | Données non disponibles |
| Inflammabilité | Non |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %) | Données non disponibles |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %) | Données non disponibles |
| Tension de vapeur | Données non disponibles |
| Solubilité | Très soluble dans l'eau. |
| Densité de vapeur | Données non disponibles |
| Densité | Données non disponibles |
| Coefficient de partage--n-octanol/eau | Données non disponibles |
| Température d'auto-inflammation | Données non disponibles |
| Température de décomposition | Données non disponibles |
| Viscosité cinématique | Données non disponibles |

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|--|
| Réactivité | Oxydant: risque d'incendie en cas de contact avec une substance combustible / organique. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions de stockage recommandées. Se décompose à l'exposition à la lumière. |
| Risque de réactions dangereuses | Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles. |
| Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations) | Ce produit peut décomposer si exposé à la lumière. Ce produit peut foncer si exposé à la lumière. Sensible à l'air. |
| Substances incompatibles | Les agents réducteurs forts, l'acétaldéhyde, l'acétylène, l'acide chlorosulfonique, l'acide tannique, les alcalis, les alcools, l'ammoniaque, les bases fortes, les bromures, les carbonates, le charbon, les chlorures, le formaldéhyde, les huiles, l'hydrazine, les hypophosphites, les iodures, le magnésium, les phosphates, les sels ferreux, les sucres, les tartrates, les thiocyanates et la lumière. |
| Produits de décomposition dangereux | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Vapeurs toxiques d'oxydes d'azote. - argent/oxydes d'argent |

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

NITRATE D'ARGENT

| | |
|--|--|
| Premières voies d'absorption | Ingestion, inhalation, la peau et les yeux. |
| Effets / symptômes de l'exposition aigüe : | Par voie d'exposition ci-dessous. |
| - Yeux | Irritation et peut entraîner une opacification de la cornée due à l'argyrisme (l'épiderme et les tissus sous-cutanés prennent une coloration gris ardoise due aux dépôts d'albuminate d'argent). |
| - Peau | Irritation et peut causer l'argyrisme. |
| - Respiration | Spasmes, irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique et oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort. Argyrie (coloration gris-bleu de la peau, des muqueuses et des yeux) si inhalation. |
| - Ingestion | Irritation et inflammation de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de la paroi abdominale. Douleurs abdominales, noircissement des muqueuses, crampes, diarrhées, salivation, nausées et vomissements, anurie, convulsions, hypotension, collapsus circulatoire, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort. |
| Effets / symptômes de l'exposition chronique | Sensation de brûlure, argyrisme, troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, bronchite chronique, maux de tête, vertiges, irritabilité, sudation, salivation, fatigue, fièvre, perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements. |
| DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | DL50 - Rat (Orale) : >5000mg/kg DL50 Dermale - Donnée non disponible. |
| CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | CL50 - Inhalation - Donnée non disponible. |

TABLEAU SYNTHÈSE

| | |
|---|--|
| Effets / Symptômes de l'exposition aigüe de la solution: | Selon les voies d'exposition ci-dessous. |
| Yeux | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué |
| Peau | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué |
| Respiration | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué |
| Ingestion | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué |
| Effets / Symptômes de l'exposition chronique : | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué |
| ETA Mélange (Estimation de la toxicité aigüe) | DL50 Oral: >5000 mg/kg - Rat DL50: Cutanée: Donnée non disponible CL50 Inhalation: Donnée non disponible |

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

| | |
|------------------------------|---|
| Écotoxicité | Nitrate d'argent: Toxicité pour les poissons: Essai en semi-statique CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 0.0012 mg/l - 96 h Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques: Essai en statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie): 0.00121 mg/l - 48 h Toxicité pour les algues: CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - 0.0099 mg/l - 96 h |
| Persistence et dégradation | Soluble dans l'eau. Une persistance est peu probable d'après les informations fournies. |
| Potentiel de bioaccumulation | Bioaccumulation Cyprinus carpio (Carpe) - 41 d Facteur de bioconcentration (FBC): 70. |
| Mobilité dans le sol | Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau. |
| Autre effets nocifs | Très toxique pour les organismes aquatiques. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. |

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

| | |
|----------------------------|---|
| Mesures pour l'élimination | Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| Emballage contaminé | Éliminer comme produit non utilisé. |

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|----------------------------|--|
| Numéro UN | 3082 |
| Appellation réglementaire | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. |
| Classification du TMD | 9 Produits, matières ou organismes divers |
| Groupe d'emballage | III |
| Indice de quantité limitée | 5L |
| Indice PIU | - |
| Dispositions particulières | 16, 99 (Nitrate d'argent) |

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

| | |
|---------------|--|
| SIMDUT CANADA | Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 |
|---------------|--|

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2026-01-14